

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 MARS 2019
N°07

OBJET : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

**Date de la convocation :
16/03/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars 2019, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Mathieu RUBINI, Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
14**

ETAIENT PRESENTS : Mr Sébastien SPADA, Mme Emmanuelle SAUL, Mr Marius PERI, Mr Jean François ALIAGA Adjoints au Maire, Mme Françoise ANGELI, Mme Maryse NATALI, Mr Jean-Antoine MARCELLESI, Mr Bernard LAPORTE, Mr Frédéric LECA, Mr SANDRI Francescu.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 14**

**Nombre de membres
présents : 11**

ETAIENT ABSENTS : Mme Claudia ANDREANI, Mme Laurène BIFERALI, Mr Eric PIESZKO.

Nombre de votants : 11

Quorum : 08

ABSENTS REPRESENTES :

**Secrétaire de séance
Mme Emmanuelle
SAUL**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Mathieu RUBINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20190430-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019